

La session de 1991 de la CDNU : témoin passif des flammes

La Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) a tenu sa session annuelle du 22 avril au 13 mai au siège de l'ONU, à New York.

La session de 1991 marquait le début des travaux d'une CDNU restructurée. Dans ce nouveau contexte, le nombre de points à aborder se limitait à quatre, de manière à éviter le problème des ordres du jour surchargés, qui, de l'avis de nombreux observateurs, a ralenti les travaux de la CDNU à la fin des années 80. Les réformes limitent également l'étude des points inscrits au programme de travail à un maximum de trois ans. Le Canada, et il n'est pas le seul, espère que cela incitera les délégations à orienter leurs délibérations vers une conclusion plutôt que de se lancer dans des débats interminables, sans orientation ni issue précise.

La délégation canadienne, conduite par Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, a joué un rôle actif dans les quatre groupes de travail de la CDNU. Le Canada estime qu'il y a lieu d'envisager les travaux de la session de 1991 avec un certain optimisme. Il lui semble en effet que la CDNU réformée pourrait acquérir un rôle plus constructif et pertinent qu'auparavant dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement multilatéraux.

Le Canada était particulièrement satisfait de voir le point intitulé «Approche régionale dans le contexte de la sécurité mondiale» porté à l'ordre du jour. Il estime en effet que les sources de tensions et les causes de l'accumulation d'armes dans certaines régions sont essentiellement de nature régionale et non le prolongement du conflit, plus vaste, Est-Ouest. Cette théorie est d'ailleurs allée en se confirmant ces dernières années où, malgré une amélioration marquée des relations Est-Ouest, de nombreuses régions ont continué à être caractérisées par des tensions chroniques et d'imposantes réserves d'armes.

Dans sa déclaration d'ouverture devant le groupe de travail, M^{me} Mason a résumé l'approche du Canada sur le sujet. Elle a déclaré que les approches régionales au désarmement jouaient un rôle unique et irremplaçable dans notre poursuite collective des vastes objectifs de désarmement et de sécurité internationale. Elle a ajouté que les mesures

adoptées dans un contexte régional venaient compléter les initiatives qui, de par leur nature, étaient peut-être plus efficaces lorsqu'elles étaient prises au niveau international ou, dans certains cas, bilatéral.

De nombreux documents utiles sur divers aspects du désarmement régional ont été présentés à ce groupe de travail. Le document du Canada s'intitulait «*Open Skies in other Regional Contexts: Lessons of the Current Negotiations*» et était destiné à informer la communauté internationale des principales questions abordées par les négociations Ciel ouverts et à tirer des conclusions qui pourraient un jour être utiles aux États qui, dans un autre contexte régional, voudraient négocier un régime analogue.

Autre nouveau sujet de débat constructif : Le «Rôle de la science et de la technologie dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et des domaines connexes». Dans son rapport final, le groupe de travail évoquait un mandat ambitieux englobant des questions n'ayant jamais été abordées dans un débat systématique aux Nations Unies. L'un des thèmes les plus intéressants et importants abordés par le groupe était celui des transferts de technologies sen-

sibles de pointe ayant des applications militaires. Il s'agit en effet d'une question de premier ordre au chapitre du contrôle de la prolifération des armes.

Troisième point au programme de travail, le «Processus du désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationale, l'objectif étant d'éliminer les armes nucléaires». Ce point, qui portait sur l'éventail complet des questions de désarmement nucléaire, a tristement fait ressortir l'absence de progrès qui a caractérisé les travaux des années précédentes sur le même thème.

Enfin, la CDNU a poursuivi l'étude du point consacré aux «Informations objectives sur les questions militaires», à l'ordre du jour depuis la session de 1990. Le groupe de travail a envisagé un certain nombre de façons d'accroître la franchise et la transparence, comme étendre le système de présentation de rapports des Nations Unies sur les dépenses militaires et établir un registre des Nations Unies sur les transferts d'armes conventionnelles. L'étude de ce point se poursuivra à la session de l'an prochain, et le Canada espère qu'on s'entendra alors sur un ensemble de principes et de recommandations.

Malgré les échanges stimulants qui



L'ambassadrice au désarmement, Peggy Mason, ainsi que le conseiller de la mission canadienne, le colonel Douglas Fraser, lors de la session de la CDNU de 1991 à New York.

La photo est une gracieuseté de «La Sentinelle»